



Intervention de Pierre FACON,
Conseiller Général de Neuilly-Plaisance

Séance plénière du Conseil Général
de la Seine-Saint-Denis du 29 janvier 2008

Deuxième schéma départemental en faveur de la population âgée en
Seine-Saint-Denis

Monsieur le Président, Chers Collègues,

C'est avec grand intérêt que j'ai parcouru le schéma que vous nous proposez aujourd'hui.

On retrouve bien sûr les sempiternelles revendications et plaintes qui ont ponctué toutes les séances de notre assemblée depuis plusieurs années, à savoir que l'Etat serait le responsable de toutes vos difficultés, y compris dans ce sujet de l'offre de structures aux personnes âgées.

Vous alimentez, par ces plaintes ceux qui prônent la suppression des départements. Le Département gère le social, et il peut le gérer mieux par des efforts d'organisation.

Ce manque d'organisation, cette lourdeur, on la retrouve, par exemple, dans la difficulté qu'ont nos administrés, je devrais dire nos clients, d'obtenir par exemple leur carte améthyste.

Je voudrais simplement dire ici la difficulté qu'il y a, y compris pour la famille, d'identifier, parmi les solutions de placement, la meilleure à mettre en œuvre. S'agit-il d'une présence à domicile, qui, parfois doit s'étendre à la journée entière, faut-il envisager une structure maison de retraite, médicalisée ou non ? Le choix est déjà difficile pour la famille, et les services sociaux du Conseil Général doivent dans ce cas, aider les familles.

Il est aussi important de mettre à la disposition des familles le maximum d'informations leur permettant de choisir un établissement, si tel est le cas. Je reviens, comme je l'ai souhaité pour les handicapés, sur ce nécessaire annuaire des structures départementales, régionales et nationales, car l'information à la disposition des familles est parfois parcellaire.

Le second schéma départemental en faveur de la population âgée en Seine-Saint-Denis (pour la période 2008-2012), soit pour les 4 années à venir me semble ambitieux, pour notre département, et pour nos seniors. Il rassemble pas moins de 24 fiches actions !

Cependant, je souhaite attirer votre attention sur certaines de ces fiches. Je pense qu'il ne faut pas créer des cellules, des commissions, des observatoires comme vous le préconisez (dans les fiches actions n°9 et 10). On ne doit pas multiplier les groupes de travail, les interlocuteurs, les réunions sous peine de voir l'énergie des nos partenaires s'essouffler au fil du temps.

Pierre FACON à votre écoute :

Adresse postale : Pierre FACON - Groupe UMP/LNC/DVD - Conseil Général - BP 193 - 93003 Bobigny Cedex

Adresse Bureaux : Hôtel du Département – esplanade Jean Moulin - 93000 Bobigny

Téléphone : 01 43 93 93 42 **Télécopie :** 01 43 93 92 53 **Mobile :** 06 75 24 67 54

Site : <http://www.pierre-facon.fr> **Blog :** <http://www.pierre-facon.fr/blog>

Courriel : contact@pierre-facon.fr





Je serais d'avantage favorable à la mise en place d'un guichet unique qui aura pour but d'évaluer le suivi des fiches actions ainsi que de préparer l'avenir du troisième schéma départemental. Ce guichet unique paraît être une solution d'équilibre, d'après vos fiches actions, puisque le pilotage institutionnel est confié au département et à l'état (via la DDASS), et les acteurs clés sont régulièrement les mêmes.

Aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous permettre de reproduire les erreurs du passé. Nous avons pris beaucoup trop de retard dans ce secteur, il faut aller de l'avant, en développant, en renouvelant, en rénovant les structures existantes, et aussi apporter tout notre soutien au projet de création de structures, d'entreprises et d'emplois dans le secteur du 3^{ème} et 4^{ème} âges, dans notre département. La demande (et le manque à combler notre retard) est tellement importante qu'il ne faut pas rater notre virage.

C'est pourquoi, je serai particulièrement attentif à la mise en place des fiches actions qui propose l'amélioration de vie de nos administrés, notamment sur les aides financières ou subventions accordées par notre département.

Je souhaiterais que l'on puisse accroître d'avantage la palette de service à domicile au profit des personnes et de leurs aidants (fiche action n°2). La solution d'action bénévoles de "papy et mamy sitting" me semble être une bonne solution, mais je souhaiterais que l'on puisse travailler avec les associations pour développer ce secteur. On pourrait imaginer (avec l'accord des autres partenaires institutionnels) la création d'un label, afin de garantir aux aidants un service de qualité.

Je regrette que les partenaires comme l'ANPE ne soit pas intégrée dans cette fiche action. En effet, la reconversion professionnelle est aujourd'hui inévitable c'est pourquoi nous pourrions proposer des formations qualifiantes aux métiers d'aides à la personnes.

Vous auriez pu regrouper les fiches 11, 12 et 13. Elles traitent toute de la maltraitance des personnes âgées. C'est effectivement un axe de prévention à développer. Nous en parlions d'ailleurs en CDAPH, pas plus tard que la semaine dernière. Nous ne pouvons pas accepter ces actes !

Les 24 fiches actions que vous avez déclinées sont intéressantes, il faudra, et me m'engage à assurer leur mise en œuvre dans les années à venir, avec le concours des personnes directement concernées, à savoir les familles, et les associations représentatives.

Je souhaite vivement que ce document d'une centaine de page, ne reste pas rangé sur une étagère à prendre la poussière. Il faut laisser la science fiction au cinéma, et concrétiser ces fiches actions afin de transformer l'essai le plus rapidement possible. Permettez moi d'insister encore une fois, au sein de cette assemblée, et d'émettre un vœu, pour le nouvel exécutif, il ne faut pas que ce document reste au stade de schéma, mais créer une véritable

Pierre FACON à votre écoute :

Adresse postale : Pierre FACON - Groupe UMP/LNC/DVD - Conseil Général - BP 193 - 93003 Bobigny Cedex

Adresse Bureaux : Hôtel du Département – esplanade Jean Moulin - 93000 Bobigny

Téléphone : 01 43 93 93 42 **Télécopie :** 01 43 93 92 53 **Mobile :** 06 75 24 67 54

Site : <http://www.pierre-facon.fr> **Blog :** <http://www.pierre-facon.fr/blog>

Courriel : contact@pierre-facon.fr





action départemental en faveur de la population âgée en Seine-Saint-Denis.

Le regard de la société envers les personnes âgées a changé, et il faut déculpabiliser les personnes qui désirent offrir à leurs parents ou grand parents une solution de maison de retraite, par exemple. Il est clair que notre mode de vie a changé, rendant parfois très difficile l'accueil d'un parent ou grand parent à domicile. Pourquoi déstabiliser une famille entière, alors que la solution de maison de retraite de qualité est souvent une solution.

Les personnes âgées peuvent avoir des troubles divers, et donc les réponses doivent être adaptées. A Neuilly-Plaisance, nous avons bien analysé et compris ce problème qui est un souci pour de plus en plus de familles., Nous réfléchissons sur un important projet qui pourrait voir le jour dans les mois à venir, concernant l'ouverture d'une structure multi accueil. Cette structure pourrait concerner les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, de la maladie de Parkinson, des personnes âgées dépendantes, de personnes en attente d'affectation dans d'autres structures, donc un soin de suite, d'une maison de retraite, qui pourrait être médicalisée. C'est un projet qui pourrait accueillir de 200 à 300 personnes et créer jusque 180 emplois. C'est dire si nous sommes sensibles à ce point.

Dans ce contexte, je ne peux qu'être favorable à la création de l'aide à l'accueil des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer, qui est un point que nous étudierons plus tard, mais je voulais simplement dire l'importance que revêt cette aide car le coût journalier de ces structures a vite fait de consommer l'aide ADPA que verse le département.

Dans ce même contexte, je salue bien évidemment l'aide à l'investissement pour les Etablissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) que consent le Conseil Général, et qui sera salué à Neuilly Plaisance, comme le sera d'ailleurs l'aide aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

En résumé, Messieurs, je voudrais saluer l'ordre du jour de cette séance, avec des points qui marquent l'empreinte du Conseil Général dans notre vie de tous les jours, et clarifient, dans l'esprit de nos concitoyens, la compétence principale de l'assemblée départementale, à savoir le social.

Nous serons, je serais par contre, vigilant, comme je l'ai dit, à la mise en œuvre des actions, et ceci, avec l'aide des utilisateurs directement concernés.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie.

Pierre FACON à votre écoute :

Adresse postale : Pierre FACON - Groupe UMP/LNC/DVD - Conseil Général - BP 193 - 93003 Bobigny Cedex

Adresse Bureaux : Hôtel du Département – esplanade Jean Moulin - 93000 Bobigny

Téléphone : 01 43 93 93 42 **Télécopie :** 01 43 93 92 53 **Mobile :** 06 75 24 67 54

Site : <http://www.pierre-facon.fr> **Blog :** <http://www.pierre-facon.fr/blog>

Courriel : contact@pierre-facon.fr





Schéma des modes d'accueil – Bilan d'étape

Monsieur le Président, Chers Collègues,

A Neuilly-Plaisance, nous subissons encore l'héritage de l'ancienne Seine Et Oise en matière de crèches. Nous pouvons comprendre aussi la réticence pour les villes à municipaliser des structures gérées jusque là par le Conseil Général afin d'alimenter le FODDAC et permettre à des villes, comme la nôtre, de bénéficier de nouvelles places. Nous venons d'inaugurer une nouvelle crèche, sur les bords de Marne, où notre collègue Gilles Garnier était présent, mais il est clair que l'aide du Conseil Général pour ce projet fut bien mince, au regard, par exemple, des efforts portés sur la construction HQE.

C'est la raison pour laquelle nous sommes intéressés, à Neuilly Plaisance, par cette l'opportunité de créer des « micro crèches » , qui pourraient résoudre, à terme, le manque de places d'accueil. Si la réglementation semble un peu assouplie, nous avons besoin du Conseil général pour, par exemple monter les dossiers (je dois appeler Romeo pour + d'infos).

Mais cette solution des micro crèches ne résout pas le problème de trouver du personnel formé et compétent, tel que l'exige le texte. En ce sens, le maître mot est formation, formation à ces métiers de plus en plus recherchés. Mais c'est une voie que nous envisageons sérieusement, Monsieur le Président de mettre en œuvre avec votre concours, et bien sûr, celui de la CAF.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie.

Pierre FACON à votre écoute :

Adresse postale : Pierre FACON - Groupe UMP/LNC/DVD - Conseil Général - BP 193 - 93003 Bobigny Cedex

Adresse Bureaux : Hôtel du Département – esplanade Jean Moulin - 93000 Bobigny

Téléphone : 01 43 93 93 42 **Télécopie :** 01 43 93 92 53 **Mobile :** 06 75 24 67 54

Site : <http://www.pierre-facon.fr> **Blog :** <http://www.pierre-facon.fr/blog>

Courriel : contact@pierre-facon.fr

